

## INSCRIPTIONS

### ÉCOLE DES AVOCATS

#### Par voie postale

en renvoyant votre bulletin d'inscription  
rempli à l'adresse suivante :  
61 Bd. de la Blancarde - 13004 MARSEILLE  
Contact : Secrétariat Formation Continue  
Tél. : 04.91.54.43.63 - Fax : 04.91.33.43.42

#### Par e-mail

formation-continue@eda-sudest.fr

**Les inscriptions seront clôturées le lundi 9 novembre 2015.**

Toute demande d'annulation doit être notifiée par courrier ou par courriel à l'École des Avocats du Sud-est  
8 jours avant la date de début des travaux.

## TARIFS (déjeuner et entrée au salon inclus)

Tarif normal : 155 euros

Tarif jeune barreau : 80 euros

Crédit d'impôt : 76,88 euros (heure de SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 9,61 euros)

## VALIDATION DES HEURES

Journée validée 8h au titre de la formation continue des Avocats

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue

FIF-PL : [www.fiflp.fr](http://www.fiflp.fr) - OPCA-PL : [www.opcapl.com](http://www.opcapl.com) selon les conditions de ces organismes.

Il vous en appartient d'en faire de la demande.

N° de référencement de l'EDA-SUDEST : 93 13 P 0048 13



## PREMIÈRES ASSISES

# « DROIT DE L'AUTOMOBILE »



Palais des Arts,  
Parc Chanot de Marseille  
Vendredi 13 nov. 2015

Ces Premières Assises du droit de  
l'automobile proposent d'examiner les  
conséquences juridiques de la circulation des  
véhicules tant en matière civile que pénale.



8h30 Accueil des participants

9h00 Ouverture des Premières Assises Droit de l'automobile  
par M. le Bâtonnier Régis Durand

## PREMIÈRE PARTIE : LE DROIT AU SERVICE DES VÉHICULES

Sous la présidence de M<sup>e</sup> Eric de CAUMONT, Avocat au Barreau de Paris,  
Président de l'Association des Avocats de l'Automobile

### 9h15 - 11h30 LE DROIT PÉNAL ROUTIER

- ▶ Suspension et annulation judiciaire du permis de conduire  
Contestation de la verbalisation
- ▶ Vitesse
- ▶ Alcool et stupéfiants
- ▶ Traitement judiciaire de l'infraction routière
- ▶ Permis à points
- ▶ Suspension préfectorale et administrative du permis de conduire
- ▶ Retrait des points : quand, comment gérer son capital-points ?
- ▶ Incidences de la perte du droit de conduire
- ▶ Comment préparer l'audience pénale

**Intervenants :** M<sup>e</sup> Eric de CAUMONT, Avocat au Barreau de Paris, Président de l'Association des Avocats de l'Automobile ; M<sup>e</sup> Jean-Raphaël FERNANDEZ, Avocat au Barreau de Marseille, Membre de l'Association des Avocats de l'Automobile ; M. Jean-Marie ARGOUD, Conseiller au Tribunal Administratif de Marseille

11h30 Pause

### 11h45 - 12h30 LA VENTE DE VÉHICULES D'OCCASION

- ▶ L'achat-vente de véhicules d'occasion
- ▶ Les vices cachés
- ▶ Les recours possibles et les délais
- ▶ L'annulation de la vente
- ▶ Les organismes de crédit

**Intervenants :** M<sup>e</sup> Jean-Raphaël FERNANDEZ, Avocat au Barreau de Marseille, Membre de l'Association des Avocats de l'Automobile ; M. François MONDELLO, Expert en automobile, Administrateur de l'ANEA (Alliance Nationale des Experts en Automobile), Directeur du Groupe Alliance Experts, Ex-Président délégué de la Commission Nationale d'Accidentologie

12h45 Cocktail déjeunatoire

## SECONDE PARTIE : LE DROIT AU SERVICE DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Sous la présidence de M<sup>e</sup> Marc BRUSCHI, Avocat au Barreau de Marseille, Professeur à Aix-Marseille Université, Directeur du Centre de Droit des Assurances

### 14h00 - 14h30 : L'HOMME VIRTUEL AU SERVICE DE L'EXPERTISE ET DE LA RECONSTITUTION D'ACCIDENT

- ▶ Meilleure compréhension des accidents de la circulation
- ▶ Amélioration de la sécurité des usagers de la route
- ▶ Approche expérimentale et numérique
- ▶ Apport de la biomécanique

**Intervenants :** M. Lionel THOLLON, Maître de conférences à Aix-Marseille Université ; M. Yves GODIO-RABOUTET, Ingénieur d'études IFSTTAR, Laboratoire de biomécanique appliquée UMRT 24 IFSTTAR-AMU

### 14h30 - 16h00 L'EXPERTISE MÉDICALE

- ▶ Fixation du pretium doloris
- ▶ Barèmes d'indemnisation et nomenclature Dinthillac
- ▶ L'assistance de l'avocat dans l'expertise

**Intervenants :** M. Marc-André DISTANTI, Médecin expert près les tribunaux ; M<sup>e</sup> Marc BRUSCHI, Avocat au Barreau de Marseille, Professeur à Aix-Marseille Université, Directeur du Centre de Droit des Assurances ; M<sup>e</sup> Jacques-Antoine PREZIOSI, Avocat au Barreau de Marseille

16h00 Pause

### 16h15 - 18h00 L'INDEMNISATION DES VICTIMES

- ▶ Offre de l'assureur, étendue de la garantie
- ▶ Rapports avec la victime
- ▶ Contribution à la dette. Recours

**Intervenants :** M. Michel ALGUEROLA, Inspecteur sinistre corporel ; M<sup>e</sup> Marc BRUSCHI, Avocat au Barreau de Marseille, Professeur à Aix-Marseille Université, Directeur du Centre de Droit des Assurances ; M<sup>e</sup> Jacques-Antoine PREZIOSI, Avocat au Barreau de Marseille

18h00 Clôture de la journée

18h15 Accès au Salon de l'automobile

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## PREMIÈRES ASSISES DROIT DE L'AUTOMOBILE

Vendredi 13 novembre 2015

Nom : ..... Prénom : .....

Avocat au Barreau de : .....

Année de prestation de serment : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

### Champ(s) de compétence à renseigner :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine                | <input type="checkbox"/> Droit des sociétés                                       |
| <input type="checkbox"/> Droit des étrangers et de la nationalité                                | <input type="checkbox"/> Droit commercial, des affaires et de la concurrence      |
| <input type="checkbox"/> Droit du crédit et de la consommation                                   | <input type="checkbox"/> Droit des transports                                     |
| <input type="checkbox"/> Droit du dommage corporel   | <input type="checkbox"/> Droit des associations et des fondations                 |
| <input type="checkbox"/> Droit de la santé   | <input type="checkbox"/> Droit fiscal et douanier                                 |
| <input type="checkbox"/> Droit pénal   | <input type="checkbox"/> Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale |
| <input type="checkbox"/> Droit immobilier  | <input type="checkbox"/> Droit social   |
| <input type="checkbox"/> Droit des garanties, des suretés et des mesures d'exécution             | <input type="checkbox"/> Droit public   |
| <input type="checkbox"/> Droit de la propriété intellectuelle                                    | <input type="checkbox"/> Droit de l'arbitrage                                     |
| <input type="checkbox"/> Droit des nouvelles technologies, l'informatique et de la communication | <input type="checkbox"/> Droit de la fiducie                                      |
| <input type="checkbox"/> Droit des assurances  | <input type="checkbox"/> Droit de l'environnement                                 |
| <input type="checkbox"/> Droit bancaire et boursier  | <input type="checkbox"/> Droit rural  |
|  | <input type="checkbox"/> Droit du sport   |

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'École des Avocats, à l'adresse suivante : 61 Bd de la Blancarde - 13004 MARSEILLE

**Toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.**



EDA SUD-EST

École des avocats

[www.eda-sudest.fr](http://www.eda-sudest.fr)

